

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
01/09/2022

Date affichage convocation
: 01/09/2022

Séance du vendredi 09 septembre 2022

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
14	12
Représenté	0
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre à 20 h 15, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE

Présents : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Anthony BRILLOT, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés :

Excusés: Jacques SERVAT

Absents : Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Christian DELBOSC

Objet : Vote de crédits supplémentaires - oust - DM 2 - ANNULE ET REMPLACE DE 2022 55

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-8500.00	
61551	Entretien matériel roulant	-2500.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	11000.00	
74718	Autres participations Etat		1489.00
7718	Autres produits except. opérat° gestion		175.00
TOTAL :		0.00	1664.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2128 - 48	Autres agencements et aménagements	-10526.00	
2128 - 48	Autres agencements et aménagements	-320.00	
2135 - 47	Installations générales, agencements	-11218.00	
2135 - 47	Installations générales, agencements	-316.00	
2152 - 48	Installations de voirie	7.00	
2158 - 48	Autres installat°, matériel et outillage	313.00	
2183 - 47	Matériel de bureau et informatique	316.00	
2313 - 44	Constructions	21744.00	
2313 - 47	Constructions	-21744.00	
2313 - 47	Constructions	21744.00	
1321 - 47	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		5815.00
1323 - 47	Subv. non transf. Départements		5157.00
1323	Subv. non transf. Départements		4261.00
TOTAL :		0.00	15233.00
TOTAL :		0.00	16897.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus. Fait et délibéré à OUST, les jour. mois et an que dessus.

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP

Pour extrait certifié conforme
Le maire
Richard De Meritens

